RECENSEMENT DU CANADA DE 1996

IBFN-1

Bande indienne/Première nation

Manuel des procédures



Codage Automatisé




Statistique Canada Statistics Canada

Canada

IBFN-1

Bande indienne/Première nation
Manuel des procédures

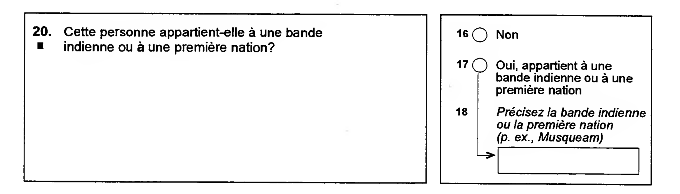
Rédigé par : Division des opérations du recensement
Secteur de la statistique sociale,
des institutions et du travail

Table des matières

I. Introduction à la variable Bande indienne/Première nation

La question sur la bande indienne ou la première nation (BI/PN) sert à déterminer qui fait partie d'une bande indienne ou d'une première nation de façon à préciser les caractéristiques socio-économiques et la répartition géographique de cette population. Le répondant coche un des deux cercles de réponse «Oui» ou «Non» du questionnaire et précise le nom de la bande indienne ou de la première nation à l'endroit prévu à cette fin, s'il a coché le cercle «Oui».

Voici la question posée en 1996 sur l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation et les instructions fournies dans le Guide du recensement de 1996 pour aider les répondants à y répondre.


20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?

16 ◯ Non

17 ◯ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

18 *Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)*

Les réponses aux questions 18, 20 et 21 nous fournissent, sur les peuples autochtones ou les premières nations du Canada, des renseignements nécessaires à l'application de la *Loi sur les Indiens* du Canada et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ainsi qu'à l'administration des programmes d'emploi connexes.

Le jeu d'éléments de code pour les bandes indiennes et les premières nations est décrit dans le Dictionnaire du contrôle et de l'imputation. Il comprend un code numérique à trois chiffres et une description de chaque entrée; sa structure constitue la base de l'élaboration du fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations. Le premier diffère du deuxième : le jeu d'éléments de code constitue la structure de codage dans laquelle les codes sont classés par ordre logique tandis que le fichier de référence comprend une entrée avec un code pour chaque variante possible des termes utilisés pour décrire une entrée dans le jeu d'éléments de code.

La structure de codage se divise en deux parties : la première comprend les codes pour les entrées qui ne sont pas des bandes (premières nations) ou des nations (tribus) indiennes canadiennes et la deuxième, les codes attribués aux bandes et aux nations indiennes canadiennes comme telles. Les codes 001 à 090 appartiennent à des groupes non autochtones, par exemple, Français, Anglais, Italiens et Chinois ou à des groupes autochtones non définis, par exemple, Indiens d'Amérique du Nord, Métis et Inuit, alors que les codes 100 à 990 sont réservés aux bandes indiennes, par exemple, Curve Lake First Nation Band et aux nations indiennes comme les Ojibways.

Dans la structure de codage, 608 bandes indiennes et 16 groupes d'enregistrement (traités comme les bandes) sont répartis en 49 nations indiennes. Ces dernières sont classées par ordre alphabétique les unes par rapport aux autres et les bandes indiennes sont classées par ordre alphabétique à l'intérieur même des nations auxquelles elles appartiennent. L'appartenance d'une bande indienne à une nation se fonde sur ses affiliations linguistiques et culturelles : ainsi, une bande dont la langue traditionnelle est le cri est classée dans la nation crie. Toutes les bandes possèdent un seul groupe d'enregistrement, sauf la Six Nations of the Grand River Band et la Bande indienne de Stoney qui possèdent respectivement 13 et 3 groupes d'enregistrement. Les réserves indiennes, les établissements indiens ou les autres régions géographiques reliées à une bande indienne possèdent le même code que la bande et ils sont inclus dans le fichier de référence comme des synonymes du nom de la bande.

Un groupe de nation indienne se compose, dans la structure de codage, d'un ou de plusieurs codes de bande indienne et d'un code pour la nation indienne désignée par la mention *Non inclus ailleurs* (n.i.a.). Cette mention sert à indiquer une catégorie résiduelle dans laquelle figurent les entrées pour lesquelles aucun code de bande indienne ne peut être attribué, de façon à ne pas les confondre avec le groupe de nation indienne qui représente la somme du code de la nation, n.i.a. et du ou des codes correspondants des bandes indiennes.

Vous ne devez attribuer le code nation indienne, n.i.a. que si une bande ne peut pas être identifiée parce que la variable Bande indienne ou première nation est conçue pour des données au niveau de la bande indienne. Quand un code est attribué à une bande, vous pouvez identifier la nation parce que chaque bande est reliée à une nation indienne dans la structure de codage.

La taille des groupes des nations indiennes varie : certaines nations ne comprennent qu'une seule bande, par exemple, celle de Bella Coola, et d'autres en comprennent plusieurs dont les Groupes de la nation huronne et celui de la nation crie qui compte 136 bandes (reportez-vous à la figure 1, Structure de codage : groupes des nations indiennes, à la page suivante). La première nation indienne qui figure dans la structure de codage est celle des Abénakis, n.i.a. avec le code 100. Comme les bandes indiennes sont incluses dans des nations, les codes consécutifs suivants 101 et 102 sont attribués aux deux bandes de la nation abénakie. La dernière bande de cette nation est suivie de codes supplémentaires pour que d'autres bandes puissent être ajoutées et s'assurer que la nation suivante commence par un code dont le troisième chiffre est un zéro ou un cinq.

Comme on le constate dans la figure 1 ci-dessous, le groupe de la nation algonquine suit le groupe de la nation abénaquise dans la structure de codage. Veuillez noter que le premier code du groupe de la nation algonquine est 105 Algonquins, n.i.a., et que les 11 bandes du groupe suivent par ordre alphabétique établi selon la structure de codage en langue anglaise, avec les codes 106 à 116.

La figure suivante présente les trois premières nations et leurs bandes d'après la structure de codage :

Figure 1. Structure de codage : groupes des nations indiennes

100 Abénaquis, n.i.a.
101 Abénaquis de Wolinak (Bande indienne des)
102 Odanak (Bande indienne d')
103 Code supplémentaire
104 Code supplémentaire
105 Algonquins, n.i.a.
106 Abitibiwinni (Bande indienne)
107 Algonquins de Barrier Lake Band
108 Eagle Village (Première nation d') – Kipawa (Bande indienne de)
109 Golden Lake Band
110 Kitcisakik Band
111 Kitigan Zibi Anishinabeg Band
112 Lac Simon (Bande indienne du)
113 Long Point (Premières nations de)
114 Timiskamingue (Bande indienne de)
115 Wahgoshig Band
116 Wolf Lake Band
117 Code supplémentaire
118 Code supplémentaire
119 Code supplémentaire
120 Attikameks, n.i.a.
121 Atikameks de Manawan (Bande indienne des)
122 Obedjiwan (Bande indienne d')
123 Weymontachie (Bande indienne de)
124 Code supplémentaire

(voir le document de référence pour une liste complète des nations et des bandes indiennes)

Au moment de l'impression du présent manuel (1996), les noms des bandes indiennes ont été classés par ordre alphabétique, établi selon la structure de codage en langue anglaise, à l'intérieur de leur nation indienne pour qu'elles figurent dans le même ordre alphabétique et numérique. Cependant, quand de nouvelles bandes seront créées et que certaines changeront de nom, l'ordre sera modifié.

Vous êtes susceptible de voir les sept catégories fondamentales suivantes de réponses écrites au cours du codage manuel de la variable Bande indienne/Première nation :

(1) réponses uniques;
(2) réponses mal orthographiées;
(3) réponses abrégées;
(4) réponses écrites ayant des noms de bande indienne et de nation indienne identiques ou semblables;
(5) réponses multiples;
(6) réponses «Même / Same», «Voir Personne 1 / See Person 1» ou «Même que Personne 1 / Same as Person 1»;
(7) autres catégories de réponses écrites.

Le codage des réponses sur la bande indienne et la première nation se fait à l'aide du système de codage automatisé par reconnaissance de textes (CART), de la liste des numéros d'identification, des listes des bandes et des réserves, du fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations, des cartes et des rapports préparés en cours de production.

N'oubliez pas les mises en garde suivantes pendant le codage :

- **Si vous doutez des codes fournis par le CART**, vous pouvez consulter les renseignements supplémentaires pour le répondant et les autres membres du ménage.

- Les locutions fournies par le CART n'indiquent pas nécessairement un appariement possible, parce que de **nombreuses entrées ont les mêmes mots**, par exemple, «bande», «Indien», «réserve», «lake», «première nation», «bay», «river», etc.

- **Quand le CART ne fournit aucune locution**, vous pouvez taper un code valide.

- **Si la liste du CART est désuète**, vous pouvez soit sélectionner un code valide d'après les locutions, soit taper un code valide d'après d'autres recherches sur la réponse.

- **Avant de choisir un code valide pour les abréviations ou les noms identiques ou semblables**, vous devez vérifier les numéros de province (PROV), de circonscription électorale fédérale (CÉF) et de secteur de dénombrement (SD) indiqués dans le coin inférieur gauche de l'écran.

- ***Si vous hésitez quant au code à commettre*, RÉFÉREZ LA RÉPONSE ÉCRITE AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE.**

II. Procédures normales de codage

Voici des exemples illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
          RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA       13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                          Type  Code
YELLOW KNIFE "B"                                                --------

Phrases retournées par CART                                Codes   (S)élect.
INDIEN MONTAGNAIS USHAT ET MALIOTENAM B                    XXX
OJIBWAYS OF THE PIC RIVER FIRST NATION B                   XXX
YELLOWKNIFE "B"                                            XXX

ID:61XXXXXX  120  1   20
==========================================================================
```

```
          RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA       13:04:33.4

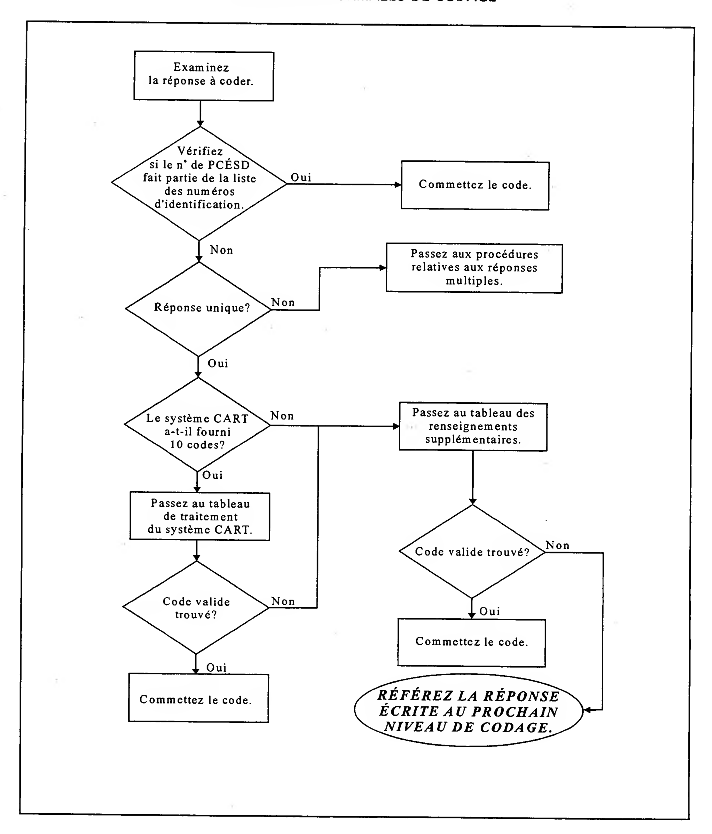
Réponse écrite à coder                                          Type  Code
MILL BROOK                                                      --------

Phrases retournées par CART                                Codes   (S)élect.
INDIAN BROOK 14                                            XXX

ID:12XXXXXX  120  1   20
==========================================================================
```

Le graphique de cheminement de la page suivante décrit l'enchaînement habituel des opérations dans le cadre de conditions normales de traitement des réponses.

PROCÉDURES NORMALES DE CODAGE



Suivez les instructions suivantes pour coder **<u>une réponse unique</u>**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Vérifiez les numéros de PROV, de CÉF et de SD (PCÉSD) dans le coin inférieur gauche de l'écran.		
Étape 3 Consultez la liste des numéros d'identification.	(i) SI le numéro d'identification est sur la liste, ALORS (ii) SI le numéro d'identification n'est pas sur la liste, ALORS	commettez le code qui correspond au numéro d'identification sur la liste. passez à l'**étape 4.**
Étape 4 Déterminez si la réponse écrite est unique ou multiple.	(i) SI la réponse est unique, ALORS (ii) SI la réponse est multiple, ALORS	passez à l'**étape 5.** passez à la procédure relative aux **<u>réponses multiples</u>** à la page 31.
Étape 5 Vérifiez si le CART a fourni 10 codes au bas de l'écran.	(i) SI le système CART fournit 10 codes, ALORS (ii) SI le système CART ne fournit aucun code, ALORS (iii) SI le message «La liste du système CART peut être désuète» s'affiche, ALORS	passez au tableau de traitement du système CART à la page 8. passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9. passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.

Tableau de traitement du système CART

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Comparez la réponse à coder avec les codes fournis par le système CART, en commençant par le **premier** pour déterminer s'il y a appariement.	**Étape 1.1** S'IL y a appariement, ALORS	a) choisissez le code valide; b) validez le code; c) vérifiez si la description du code au bas de l'écran correspond à la réponse.
	Étape 1.2 (i) SI la description du code correspond à la réponse, ALORS	commettez le code.
	(ii) SI la description du code ne correspond pas à la réponse, ALORS	a) déterminez si vous pouvez choisir le code suivant du système CART; b) RÉPÉTEZ l'**étape 1** JUSQU'À épuisement de la liste des codes du système CART.
	Étape 1.3 SI vous ne pouvez établir aucun appariement dans la liste du système CART, ALORS	passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.

Tableau des renseignements supplémentaires

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Consultez les réponses fournies par cette personne aux questions culturelles suivantes : - Hors réserve ou non; - Âge (Date de naissance); - Sexe; - Langue maternelle; - Langue parlée à la maison; - Connaissance d'une langue non officielle; - Lieu de naissance; - Citoyenneté; - Origine ethnique; - Autodéclaration de l'ascendance autochtone; - Groupe de population; - Indien inscrit; - Bande indienne ou première nation.		
Étape 2 Étudiez le lien entre les résultats obtenus à l'**étape 1** et la réponse à coder.	**Étape 2.1** S'il y a appariement, ALORS	a) consultez le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations pour trouver un code; b) tapez le code; c) validez le code.
	Étape 2.2 (i) SI la description du code correspond à la réponse, ALORS	commettez le code.
	(ii) SI la description du code ne correspond pas à la réponse, ALORS	déterminez si vous pouvez trouver un autre code en répétant les mesures de l'**étape 2.1** et de l'**étape 2.2 (i)**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
	Étape 2.3 SI un code demeure introuvable, ALORS	a) consultez les réponses données à la même question par les autres membres du ménage; b) RÉPÉTEZ l'**étape 2**.
	Étape 2.4 SI un code demeure introuvable, ALORS	***RÉFÉREZ LA RÉPONSE ÉCRITE AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE.***

III. Réponses mal orthographiées

Voici des exemples illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
             RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ     17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA         13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                              Type   Code
COVICHON LAKE BAND
                                                                           --------
Phrases retournées par CART                                    Codes   (S)élect.
ANGLING LAKE BAND                                              351
BARRIERE LAKE BAND                                             107
BEARSKIN LAKE BAND                                             236

ID:59013122   120   1     20
===================================================================================
```

```
             RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ     17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA         13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                              Type   Code
MAKWA SAHGAIEHRAN BAND
                                                                           --------
Phrases retournées par CART                                    Codes   (S)élect.
MAKWA LAKE BAND                                                289
INDIAN BAND                                                    062
BEARSPAW BAND                                                  404

ID:47013470   120   1     20
===================================================================================
```

En cas de réponses mal orthographiées (réponses écrites uniques ou multiples), vous devez vérifier le code du n° de PCÉSD avant de consulter le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations pour tenter de trouver un appariement étroit avec la réponse mal orthographiée et vous assurer d'attribuer le code exact.

Dans le premier exemple, il faudrait lire Cowichan Lake et le PCÉSD correspond à la réserve indienne de Cowichan Lake. Notez que le système CART fournit les locutions «Lake» et «Bande» par ordre alphabétique, et, pour cette raison, n'indique pas Cowichan Lake.

Les exemples qui suivent montrent des fautes courantes de transcription et d'orthographe. Une faute de transcription se produit quand un commis préposé à la saisie des données n'entre pas la réponse textuelle du questionnaire, tandis qu'une faute d'orthographe est attribuable au répondant. Les cases de gauche présentent des fautes de transcription parce que les lettres sont inversées, absentes ou confondues avec d'autres lettres. Les cases de droite présentent plutôt des exemples d'épellation phonétique (p. ex., Soto au lieu de Saulteau).

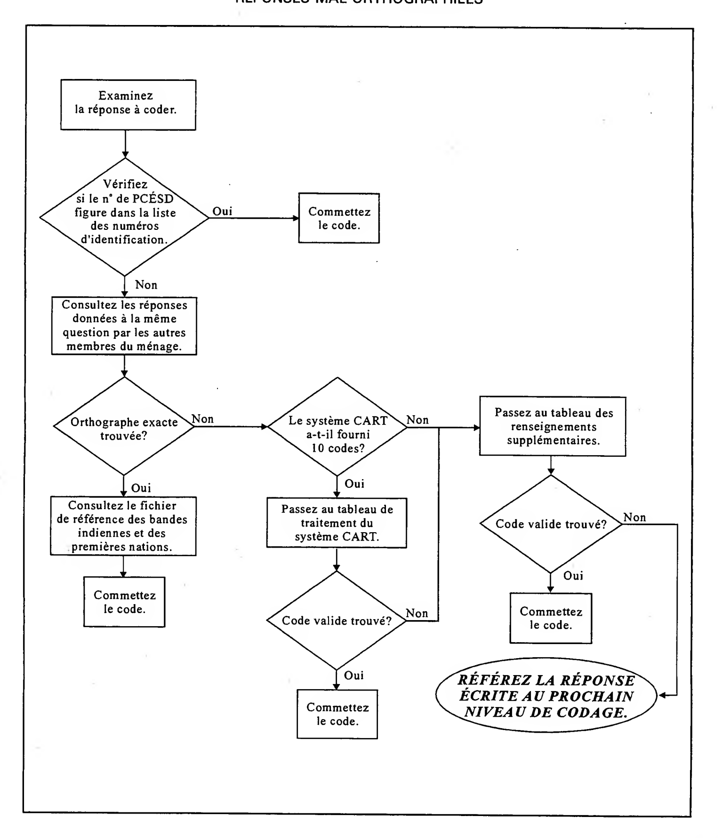
Figure 2. Fautes courantes

Fautes courantes de transcription		**Fautes courantes d'orthographe**	
Inexact	**Exact**	**Inexact**	**Exact**
Backfoot	Blackfoot	Chipawon	Chipewyan
Bjbway	Ojibway	Cognowagua	Caughnawaga
Fariford	Fairford	Cowhises	Cowessess
Hioquois	Iroquois	Erminskin	Ermineskin
Hyron	Huron	Objebway	Ojibway, Ojibwa
Iroqudis	Iroquois	Ochapawways	Ochapowace
Kakhewistahaw	Kahkewistahaw	Ochapowonce	Ochapowace
Pequis	Peguis	Ojibwe	Ojibway
Schoal Lake	Shoal Lake	Ojubwu	Ojibway
Uneida	Oneida	Soto	Saulteau(x)
Water hen	Waterhen	Sotto	Saulteau(x)

Les fautes courantes d'orthographe ou de transcription doivent être signalées, pendant cette phase de correction manuelle, aux conseillers en codage pour qu'ils les intègrent dans le fichier de référence.

Le diagramme de la page suivante résume l'enchaînement des opérations dans le cadre du traitement des réponses mal orthographiées.

RÉPONSES MAL ORTHOGRAPHIÉES



Suivez les instructions suivantes pour coder les **réponses mal orthographiées**

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Vérifiez les numéros de PROV, de CÉF et de SD (PCÉSD) dans le coin inférieur gauche de l'écran.		
Étape 3 Consultez la liste des numéros d'identification.	(i) SI le numéro d'identification est sur la liste, ALORS	a) validez le code qui correspond au numéro d'identification sur la liste; b) commettez le code.
	(ii) SI le numéro d'identification n'est pas sur la liste, ALORS	passez à l'**étape 4**.
Étape 4 Consultez les réponses données par les autres membres du ménage à la même question si une réponse semblable est correctement orthographiée.	(i) SI l'orthographe est exacte, ALORS	a) consultez le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations pour déterminer le code à attribuer; b) validez le code; c) commettez le code.
	(ii) SI l'orthographe est inexacte et que vous ne trouvez aucun code, ALORS	passez à l'**étape 5.**

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 5 Vérifiez si le système CART a fourni 10 codes au bas de l'écran.	(i) SI le système CART fournit 10 codes, ALORS	passez au tableau de traitement du système CART à la page 8.
	(ii) SI le système CART ne fournit aucun code, ALORS	passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.
	(iii) SI le message «La liste du système CART peut être désuète» s'affiche, ALORS	passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.

IV. Réponses abrégées

Voici des exemples illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
            RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA         13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                              Type   Code
CHIP. OF KET. & STONEY PT.
                                                                     . --------
Phrases retournées par CART                                    Codes    (S)élect.
 CHIP BAND                                                     180
 ESKIMO POINT                                                  064
 FORT CHIP                                                     189

ID:35039266  120  1    20
================================================================================
```

```
            RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA         13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                              Type   Code
CTK
                                                                       --------
Phrases retournées par CART                                    Codes    (S)élect.



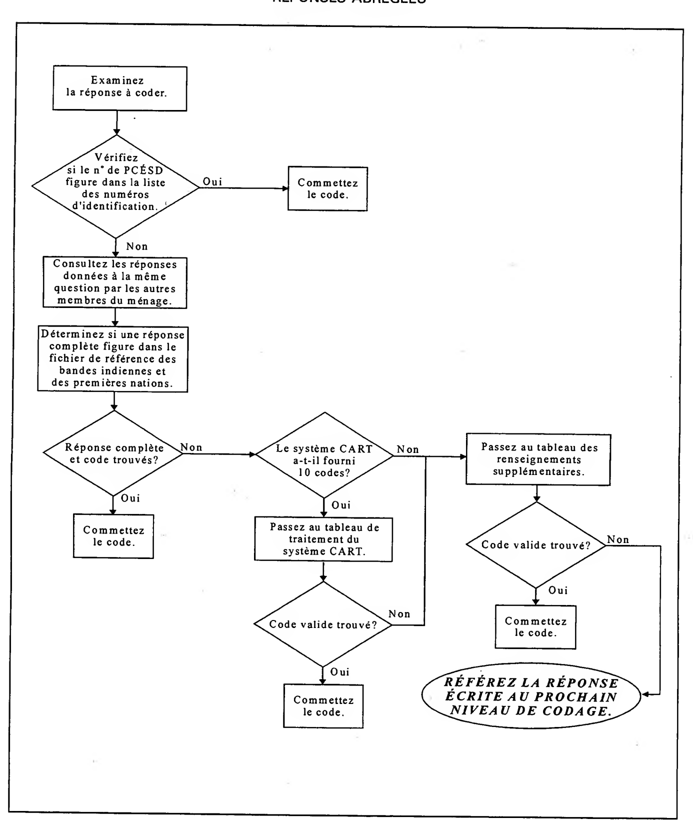
ID:47006024  120  1    20
================================================================================
```

Souvent, un répondant ou un recenseur inscrira une réponse complète à la Personne 1 (Carry the Kettle) et se servira d'abréviations pour tous les autres membres du ménage (CTK).

Il appartient au recenseur dans les réserves indiennes et les établissements indiens d'écrire les réponses dans les questionnaires. Souvent, les recenseurs commencent par écrire le nom de la bande au complet, puis poursuivent par des abréviations quand ils rencontrent beaucoup de ménages. Ainsi une réponse Norway House Band devient Norway House I B, N House, N H Indian Band, Norway Hse, N H B, NH B, N H I B et finalement N H. On utilise le même genre d'abréviations pour la Nelson House Band et pour déterminer le code approprié, le seul moyen est de vérifier le n° de PCÉSD.

Le diagramme de la page suivante résume l'enchaînement des opérations dans le cadre du traitement des réponses abrégées.

RÉPONSES ABRÉGÉES



Suivez les instructions suivantes pour coder **les réponses abrégées**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Vérifiez les numéros de PROV, de CÉF et de SD (PCÉSD) dans le coin inférieur gauche de l'écran.		
Étape 3 Consultez la liste des numéros d'identification.	(i) SI le numéro d'identification figure sur la liste, ALORS	a) validez le code qui correspond au numéro d'identification sur la liste; b) commettez le code.
	(ii) SI le numéro d'identification ne figure pas sur la liste, ALORS	passez à l'**étape 4**.
Étape 4 Cherchez une réponse écrite complète dans les réponses sur la bande indienne ou la première nation des autres membres du ménage.	(i) SI une réponse écrite complète est trouvée, ALORS	passez à l'**étape 6**.
	(ii) SI aucune réponse écrite complète n'est trouvée, ALORS	passez à l'**étape 5**.
Étape 5 Écrivez au long la réponse écrite d'après le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations en trouvant un appariement d'après les quatre ou cinq premières lettres.	(i) SI vous trouvez la réponse au long et le code, ALORS	a) validez le code; b) commettez le code.
	(ii) SI vous ne trouvez pas de réponse au long ni de code, ALORS	passez à l'**étape 6**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 6 Vérifiez si le système CART a fourni 10 codes au bas de l'écran.	(i) SI le système CART fournit 10 codes, ALORS	passez au tableau de traitement du système CART à la page 8.
	(ii) SI le système CART ne fournit aucun code, ALORS	passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.
	(iii) SI le message «La liste du système CART peut être désuète» s'affiche, ALORS	passez au tableau des renseignements supplémentaires à la page 9.

V. Noms de bande ou de nation indienne identiques ou semblables

Voici des exemples illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
              RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3           CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA          13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                               Type   Code
SAINT MARY'S
                                                                           --------
Phrases retournées par CART                                       Codes    (S)élect.
LAKE ST. MARTIN                                                   774
MONTAGNAIS OF LAKE ST. JOHN                                       665
SAINT MARY'S BC                                                   568

ID:13XXXXXX  120   1     20
==================================================================================
```

```
              RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3           CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA          13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                               Type   Code
SARCEE
                                                                           --------
Phrases retournées par CART                                       Codes    (S)élect.
SARCEE NATION                                                     870
SARCEE BAND                                                       871

ID:48XXXXXX  120   1     20
==================================================================================
```

A. Noms de bande ou de nation indienne identiques

Il arrive que des bandes indiennes aient des noms à l'orthographe identique ou semblable à celui d'une autre bande et/ou nation (tribu) indiennes. Ces bandes et nations figurent dans le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations avec la province entre parenthèses parce qu'elles n'ont pas fourni assez de renseignements pour qu'on leur attribue un code unique, sauf si l'un des mots suivants suit ou précède leur nom : «Band», «Bande indienne», «First Nation», «Première nation », «Nation», «Tribe» ou «Tribu». Ainsi, il n'y a pas d'entrée «Cree» ou «Cris» dans le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations, mais il y a des entrées «Cree Band», «Bande indienne crie», «Cree First Nation», «Première nation crie», «Cree Nation», «Nation crie», «Cree Tribe» et «Tribu crie».

B. Bandes indiennes au nom identique

La province est indiquée entre parenthèses quand les bandes indiennes portent des noms identiques dans le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations, par exemple, «Sturgeon Lake». Ainsi, 341 Sturgeon Lake (A(b), 342 Sturgeon Lake Band (SK) sont situées dans des provinces différentes. Ces bandes indiennes ne seront pas automatiquement codées par le système CART si la province ne figure pas avec le nom, mais vous aurez une meilleure indication du code qu'il vous faut leur attribuer.

C. Bandes indiennes au nom semblable

Par exemple, la réponse écrite «Saugeen» peut renvoyer à Saugeen Band (817) ou il peut s'agir d'une version abrégée de Saugeen Nation Band (979). Si vous voyez une entrée «Saugeen», vous devez faire attention pour déterminer le code à attribuer à la bande indienne. Si une entrée «Saugeen» est toujours codée 817, il peut y avoir surdénombrement de la Saugeen Band et un sous-dénombrement de la Saugeen Nation Band. Le système CART codera automatiquement une entrée Saugeen Nation parce que le système peut déterminer le code à attribuer.

Voici une liste des bandes indiennes au nom identique à celui d'autres bandes indiennes, des bandes indiennes au nom semblable à celui d'autres bandes et des bandes indiennes au nom identique à celui d'une nation indienne (tribu).

Figure 3. Bandes indiennes au nom identique à celui d'autres bandes indiennes

Code	Nom de la bande indienne	Entrée dans le fichier de référence
615	Saint Mary's (1)	Saint Mary's (NB)
568	St. Mary's (1)	St. Mary's (BC)
341	Sturgeon Lake	Sturgeon Lake (Alb)
342	Sturgeon Lake	Sturgeon Lake (SK)
344	Sucker Creek	Sucker Creek (Alb)
799	Sucker Creek	Sucker Creek (ON)
356	Waterhen Lake (2)	Waterhen (SK)
838	Waterhen (2)	Waterhen (Man)
362	Whitefish Lake	Whitefish Lake (Alb)
842	Whitefish Lake	Whitefish Lake (ON)

(1) Cherchez sous «St», «St.» et «Saint».

(2) Lake se trouve dans la documentation des Affaires indiennes et du Nord Canada pour les deux bandes indiennes de Waterhen.

Figure 4. Réserves correspondant à plus d'une bande indienne

Abitibi 70	Doncaster 17	Island Lake 22A
Agency 1	Hobbema	Pigeon Lake 138 A
Big Hole Tract 8	Island Lake 22	Shoal Lake 34 B2

Figure 5. Bandes indiennes au nom identique à celui d'une nation indienne (tribu)

Code de la nation (3)	Nom de la nation	Code de la bande indienne (4)	Nom de la bande indienne
135	Bella Coola	136	Bella Coola
140	Blackfoot	143	Blackfoot
215	Comox	216	Comox
465	Cowichan	472	Cowichan
230	Crie	293	Crie
520	Heiltsuk	521	Heiltsuk
595	Lillooet	601	Lillooet
720	Mississauga	785	Mississauga
680	Nootka	686	Nootka
855	Okanagan	857	Okanagan
870	Sarcee	871	Sarcee
720	Saulteau	818	Saulteau
720	Saulteaux	819	Saulteaux
875	Sechelt	876	Sechelt
885	Shuswap	897	Shuswap
530	Six Nations	537	Six Nations (de Grand River)
930	Squamish	932	Squamish
950	Tahltan	952	Tahltan

(3) Les entrées relatives aux nations comprennent souvent les mots Nation, Tribu ou Confédération.
(4) Les entrées relatives aux bandes comprennent souvent les mots Bande indienne ou Première nation.

Figure 6. Entrées qui s'appliquent à plus d'une bande indienne

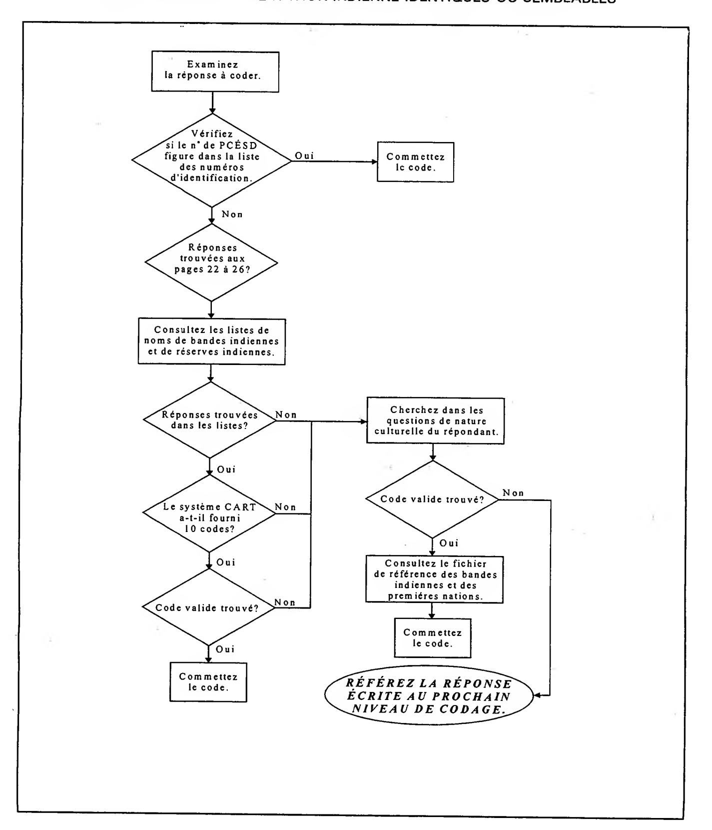
Aklavik	446 064	Aklavik (Bande) Aklavik Inuit
Aroland	723 844	Aroland Aroland 83 (Bande Whitesand)
Atikamekw, Attikamek	121 121 122 123	Les Atikamekw de Manawan (Bande) Manowan Obedjiwan Weymontachie (Bande)
Chapleau	244 732	Chapleau Cree Chapleau Ojibway
Chippewas de (Les Chippewas sont des Ojibways du sud-ouest de l'Ontario)	720 733 734 735 736 737 738	Ojibways, n.i.a. Chippewas of Georgina Island (Bande) Chippewas of Kettle and Stoney Point (Bande) Chippewas of Nawash (Bande) Chippewas of Rama First Nation (Bande) Chippewas of Sarnia (Bande) Chippewas of the Thames First Nation (Bande)
Cowichan	472 473	Cowichan Cowichan Lake (Bande)
Inuvik	064 448	Inuit of Inuvik Inuvik Native (Bande) Inuvik Dene
Long Lake	284 284 756 778	Kehewin Long Lake Cree Nation (Bande) Long Lake 77 (Bande Ginoogaming First Nation) Long Lake No 58 First Nation (Bande)
Mississauga (Les Mississaugas sont des Ojibways du centre de l'Ontario)	720 785 786 786 787	Ojibways, n.i.a. Mississauga (Bande) Mississauga's of Scugog Island First Nation (Bande) Scugog Mississaugas of the Credit (Bande)
Mohawks de / of	532 535 535 536 538	Mohawks, n.i.a. Mohawks (Iroquois) of St Regis Mohawks of Akweswasne (Bande) Mohawks of the Bay of Quinte (Bande) Bay of Quinte Mohawks: Six Nations

Montagnais de / of	644 658 660 660 661 662 663 663 664 658 665 665	Montagnais-Naskapi, n.i.a. Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (Bande indienne) Montagnais des Escoumins Montagnais Essipit (Bande indienne des) Montagnais de la Romaine (Bande indienne des) Montagnais de Natashquan (Bande indienne des) Montagnais de Pakua Shipi (Bande indienne des) Montagnais de Ste-Augustine Montagnais de Schefferville (Bande indienne des) Montagnais de Ushat et Maliotenam Montagnais du Lac St-Jean Montagnais du Lac St-Jean (Bande indienne des)
Moose	299 299 301 301 408 408	Moose Cree First Nation (Bande) Moose Factory Mosakahiken Cree Nation (Bande) Moose Lake Whitecap Dakota/Sioux First Nation (Bande) Moose Woods
Nh, N. House	306 313	Nelson House (Bande) Norway House (Bande)
Saint Mary's, St. Mary's	615 568	Saint Mary's (NB) (Bande) St. Mary's (CB) (Bande)
Saugeen, Sagkeeng	752 817 797	Sagkeeng First nation (Bande Fort Alexander) Saugeen (Bande) Ojibway Nation of Saugeen (Bande) Saugeen Nation Chippewa of Saugeen
Saulteau(x), Sotto (Saulteau(x), Sotto sont des Ojibways des provinces des Prairies	720 818 819	Ojibways, n.i.a. Saulteau (CB) (Bande) Saulteaux (SK) (Bande)
Shoal Lake	338 763 763 825	Shoal Lake of the Cree Nation (Bande) Shoal Lake No. 39 Iskatewizaagegan #39 Independant First Nation (Bande) Shoal Lake No. 40
Sucker Creek	799 799 344	Ojibways of Sucker Creek (Bande) Sucker Creek (ON) (Bande) Sucker Creek (Alb) (Bande)
Sturgeon, Sturgeon Lake	341 342	Sturgeon Lake (Alb) Sturgeon Lake (SK)

Waterhen	838 356	Waterhen (Man) (Bande) Waterhen Lake (SK) (Bande)
Whitefish, Whitefish Lake	331 161 841 362 842 842 843	Whitefish Lake 128 (Saddle Lake) (Bande) Whitefish Lake 6 BC (Tl'Azt'En Nations) (Bande) Whitefish Bay (Bande) Whitefish Lake (Alb) Whitefish Lake (ON) Whitefish Lake 6 ON (Bande Whitefish Lake (ON)) Whitefish River (Bande)

Le diagramme de la page suivante résume l'enchaînement des opérations dans le cadre du traitement des réponses écrites avec des noms de bande ou de nation indienne identiques ou semblables.

NOMS DE BANDE OU DE NATION INDIENNE IDENTIQUES OU SEMBLABLES



Suivez les instructions suivantes pour coder **les réponses avec des noms de bande ou de nation indienne identiques ou semblables**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Vérifiez les numéros de PROV, de CÉF et de SD (PCÉSD) dans le coin inférieur gauche de l'écran.		
Étape 3 Consultez la liste des numéros d'identification.	(i) SI le numéro d'identification est sur la liste, ALORS	enregistrez le code qui correspond au numéro d'identification de la liste.
	(ii) SI le numéro d'identification n'est pas sur la liste, ALORS	passez à l'**étape 4**.
Étape 4 Cherchez la réponse aux pages 22 à 26.	(i) SI la réponse ne se trouve pas dans ces pages, ALORS	passez à l'**étape 5**.
	(ii) SI la réponse se trouve dans ces pages, ALORS	passez à la mesure de l'**étape 6.2** et **6.2 (i)**.
Étape 5 Cherchez la réponse dans la liste des noms des bandes indiennes et celle des réserves indiennes qui indiquent une bande indienne correspondante pour trouver un code.	(i) SI la réponse ne se trouve pas sur les listes, ALORS	passez à l'**étape 6**.
	(ii) SI la réponse se trouve sur les listes, ALORS	passez à la mesure de l'**étape 6.2** et **6.2 (i)**.

SITUATION	CONDITIONS	MESURES À PRENDRE
Étape 6 Vérifiez s'il y a des réponses écrites affichées par le système CART au haut de l'écran.	**Étape 6.1** Si une réponse écrite est affichée par le système CART **OU** n'est pas affichée **OU** SI le message «La liste du système CART peut être désuète» s'affiche, ALORS	cherchez dans les réponses de cette personne aux questions suivantes **pour trouver de plus amples renseignements** : - Hors réserve ou non; - Âge (Date de naissance); - Sexe; - Langue maternelle; - Langue parlée à la maison; - Connaissance d'une langue non officielle; - Lieu de naissance; - Citoyenneté; - Origine ethnique; - Autodéclaration de l'ascendance autochtone; - Groupe de population; - Indien inscrit; - Bande indienne ou première nation.
	Étape 6.2 SI vous trouvez plus de renseignements, ALORS	a) vous pouvez choisir et taper un code valide selon votre recherche; b) validez le code; c) vérifiez que la description du code au bas de l'écran correspond à la réponse.
	(i) SI la description du code correspond à la réponse, ALORS	commettez le code.
	(ii) SI la description du code choisi ne correspond pas à la réponse, ALORS	***RÉFÉREZ LA RÉPONSE ÉCRITE AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE.***

VI. Réponses multiples

Il y a réponse multiple quand deux réponses écrites ou plus portant des codes de bande indienne valides figurent dans l'espace prévu pour la réponse écrite.

La structure de codage des bandes indiennes et des premières nations exige qu'une entrée soit codée en fonction de la première bande indienne inscrite dans l'espace prévu à cette fin.

Si vous **ne** parvenez **pas** à identifier la bande indienne, vous devez vérifier le n° de PCÉSD pour tenter d'en cibler une. Ensuite, si vous n'y parvenez toujours pas, vous devez choisir le premier code valide de nation indienne, n.i.a.

Ainsi, l'entrée Big Cove indique la nation micmaque tandis qu'une entrée Micmac pourrait s'appliquer à n'importe laquelle des 28 bandes indiennes micmaques. Elle est donc moins indicative.

Vous devez coder les exemples suivants selon la bande indienne de Big Cove :

(1) Big Cove/Afton;
(2) Big Cove Micmac;
(3) Micmac Big Cove;
(4) English Big Cove;
(5) Big Cove English.

Vous devez coder les exemples suivants selon la nation micmaque à moins que le n° de PCÉSD n'indique une bande indienne :

(6) English Micmac;
(7) Micmac English.

Dans le premier exemple, la réponse Big Cove/Afton s'applique à deux bandes indiennes. Vous devez coder l'entrée en fonction de la première bande indienne valide, soit Big Cove Band.

Dans les deuxième et troisième exemples, le nom d'une bande indienne est utilisé avec celui d'une nation indienne. C'est le même genre de réponse qu'Alberta Canada ou Canada Alberta à la question sur la province d'appartenance. Le répondant a indiqué le nom de la nation en même temps que celui de la province. L'ordre des mots de la bande et de la nation n'a pas d'importance parce que la règle veut que vous codiez le premier code valide de bande indienne.

Dans les quatrième et cinquième exemples, la réponse comprend un nom non autochtone et un nom de bande indienne valide. La règle de la première bande indienne valide s'applique.

Dans les sixième et septième exemples, la réponse comprend un nom non autochtone et une nation indienne. Si le n° de PCÉSD n'indique pas de bande indienne, vous devez choisir le premier code valide de nation.

Voici des exemples illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran. Dans ces exemples, vous attribuez le code de la Curve Lake Band parce que la règle veut que vous choisissiez toujours le code valide de la première bande indienne. Dans le premier exemple, il y a deux réponses écrites valides de bandes indiennes et dans le deuxième, on constate une réponse écrite non autochtone et une bande indienne valide.

```
              RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ     17/01/96
MMANUAL3           CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA        13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                               Type  Code
CURVE LAKE AND SCUGOG ISLAND
                                                                     ----------
Phrases retournées par CART                                      Codes   (S)élect.



ID:59XXXXXX  120  1    20
================================================================================
```

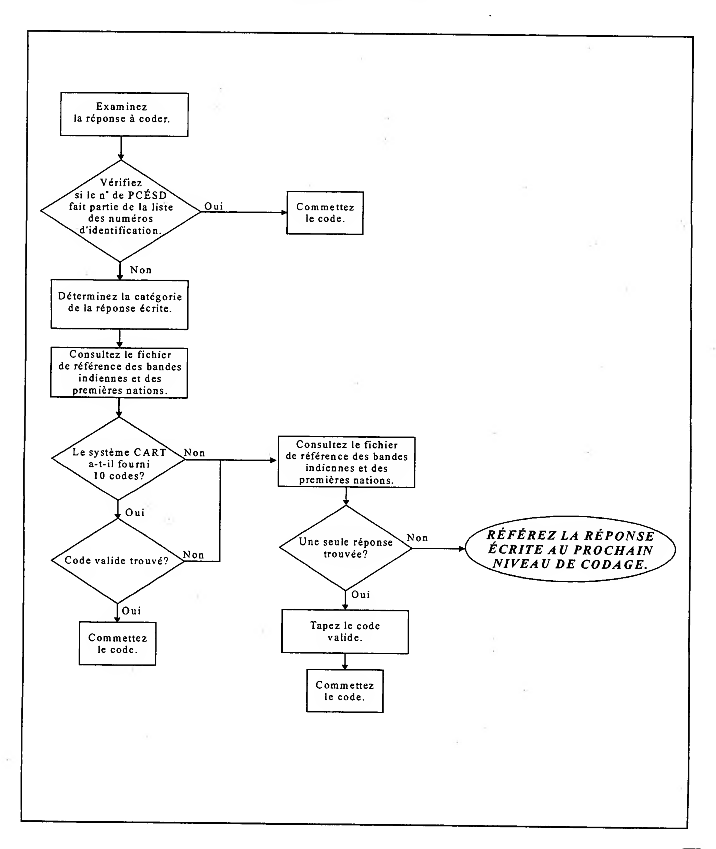
```
              RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ     17/01/96
MMANUAL3           CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA        13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                               Type  Code
ENGLISH CURVE LAKE
                                                                     ----------
Phrases retournées par CART                                      Codes   (S)élect.
MOHAWK                                                            XXX
MOHAWK (SIX NATIONS)                                              XXX
ENGLISH                                                           XXX

ID:35XXXXXX  120  1    20
================================================================================
```

Le diagramme de la page suivante résume l'enchaînement des opérations dans le cadre du traitement des réponses multiples.

RÉPONSES MULTIPLES



Suivez les instructions suivantes pour coder **les réponses multiples**.

SITUATION	ÉTAT	MESURE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Vérifiez les numéros de PROV, de CÉF et de SD (PCÉSD) dans le coin inférieur gauche de l'écran.		
Étape 3 Consultez la liste des numéros d'identification.	(i) SI le numéro d'identification figure sur la liste, ALORS	commettez le code qui correspond au numéro d'identification de la liste.
	(ii) SI le numéro d'identification ne figure pas sur la liste, ALORS	passez à l'**étape 4**.
Étape 4 Déterminez quelle catégorie de réponse écrite s'applique.	(i) SI la réponse écrite appartient à la catégorie des réponses «à la fois autochtones et non autochtones» (p.ex., Anglais et Cri), ALORS	passez à l'**étape 5**.
	(ii) SI la réponse écrite appartient à la catégorie des réponses «autochtones» (p. ex., Cri et Sioux), ALORS	passez à l'**étape 7**.
Étape 5 Cherchez une réponse autochtone dans le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations **ET** ne tenez pas compte de la réponse écrite non autochtone.	**Étape 5.1** SI vous trouvez un code valide, ALORS	vérifiez si le système CART a fourni 10 codes au bas de l'écran.

SITUATION	ÉTAT	MESURE
	Étape 5.2 (i) SI le système CART fournit 10 codes, ALORS (ii) SI le système CART ne fournit aucun code, ALORS	passez à l'**étape 6.** passez à l'**étape 6.4.**
Étape 6 Comparez la réponse à coder avec les codes fournis par le système CART, à partir du premier, pour trouver un appariement qui convienne.	**Étape 6.1** S'IL y a appariement, ALORS	a) choisissez le code valide; b) validez le code; c) vérifiez si la description du code au bas de l'écran correspond à la réponse.
	Étape 6.2 (i) SI la description du code correspond à la réponse, ALORS (ii) SI la description du code ne correspond pas à la réponse, ALORS	commettez le code. a) déterminez si vous pouvez choisir le code suivant fourni par le système CART; b) RÉPÉTEZ les **étapes 6.1** et **6.2 (i).**
	Étape 6.3 SI vous ne trouvez aucun appariement dans la liste fournie par le système CART, ALORS	passez à la mesure prévue à l'**étape 6.4.**
	Étape 6.4 SI le système CART n'indique aucun code, ou SI le message «La liste du système CART peut être désuète» s'affiche, ALORS	a) vous pouvez choisir ou taper un code valide extrait du fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations; b) RÉPÉTEZ la mesure prévue pour l'**étape 6.1**; c) RÉPÉTEZ l'**étape 6.2.**
	Étape 6.5 SI vous ne pouvez trouver aucun autre code, ALORS	***RÉFÉREZ LA RÉPONSE ÉCRITE AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE.***

SITUATION	ÉTAT	MESURE
Étape 7 Cherchez la première réponse autochtone dans le fichier de référence des bandes indiennes et des premières nations **ET** ne tenez pas compte du reste de la réponse écrite.		RÉPÉTEZ les **étapes 5.1** à **6.5** ci-dessus.

VII. Réponses écrites «Même / Same», «Voir Personne 1 / See Person 1» ou «Même que Personne 1 / Same as Person 1»

Les cases de réponse écrite des autres répondants (Personnes 2 à 6) du ménage contiennent la réponse écrite «Même / Same», «Voir Personne 1 / See Person 1» ou «Même que Personne 1 / Same as Person 1».

Voici un exemple illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
           RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3   .   CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA          13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                             Type  Code
SAME                                                               ----------

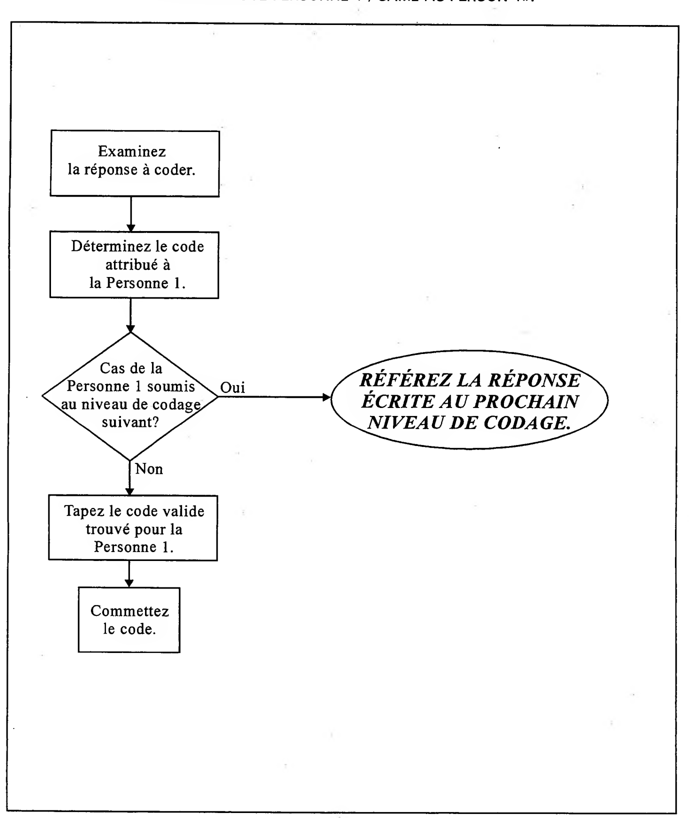
Phrases retournées par CART                                  Codes    (S)élect.



ID:XXXXXXXX  XXX  2    XX
================================================================================
```

Le diagramme de la page suivante résume l'enchaînement des opérations dans le cadre du traitement des réponses «Même / Same», «Voir Personne 1 / See Person 1» ou «Même que Personne 1 / Same as Person 1».

RÉPONSES ÉCRITES «MÊME / SAME», «VOIR PERSONNE 1 / SEE PERSON 1» OU «MÊME QUE PERSONNE 1 / SAME AS PERSON 1».



Suivez les instructions suivantes pour coder les réponses écrites «Même / Same», «Voir Personne 1 / See Person 1» ou «Même que Personne 1 / Same as Person 1».

SITUATION	ÉTAT	MESURE
Étape 1 Examinez la réponse à coder.		
Étape 2 Déterminez si un code a été attribué, par «traitement par lots» ou manuellement, pour la Personne 1.	(i) SI un code est trouvé, ALORS (ii) SI la réponse pour la Personne 1 a été transmise au niveau de codage suivant, ALORS	a) tapez le même code pour le répondant; b) enregistrez le code. *RÉFÉREZ LA RÉPONSE ÉCRITE AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE.*

VIII. Autres catégories de réponses écrites

Voici un exemple illustrant la façon dont la réponse apparaîtra à l'écran.

```
            RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1996 / CODAGE AUTOMATISÉ      17/01/96
MMANUAL3          CODAGE INTERACTIF - BANDE INDIENNE/PREMIÈRE NA         13:04:33.4

Réponse écrite à coder                                               Type  Code
MOTHER MICMAC                                                          --------

Phrases retournées par CART                                     Codes   (S)élect.



ID: XXXXXXXX  XXX  1    XX
================================================================================
```

La dernière catégorie de réponses écrites regroupe toutes les réponses ne pouvant être classées dans l'une des cinq catégories décrites précédemment. Tous ces cas doivent être ***RÉFÉRÉS AU PROCHAIN NIVEAU DE CODAGE*** pour être résolus.

Annexe A – Questions connexes sources de renseignements supplémentaires

- Date de naissance

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le **jour,** le **mois** et l'**année**. *Exemple : Si cette personne est née le 23 février 1954, inscrivez* Jour 2 3 Mois 0 2 Année 1 9 5 4 *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Date de naissance Jour Mois Année 15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐

- Sexe

4. SEXE	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin

- Connaissance d'une langue non officielle

10. ■ Quelle(s) langue(s), **autre(s) que l'anglais ou le français**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	14 ○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 15 ☐ 16 ☐ 17 ☐

- Langue parlée à la maison

11. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	18 ○ Anglais 19 ○ Français Autre – *Précisez* 20 ☐

- Langue maternelle

12. ▪ Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	21 ◯ Anglais 22 ◯ Français 23 ◯ Autre – *Précisez*

- Lieu de naissance

13. ▪ Où cette personne est-elle née? *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Née au Canada** 01 ◯ T.-N. 02 ◯ Î.-P.-É. 03 ◯ N.-É. 04 ◯ N.-B. 05 ◯ Qué. 06 ◯ Ont. 07 ◯ Man. 08 ◯ Sask. 09 ◯ Alb. 10 ◯ C.-B. 11 ◯ Yukon 12 ◯ T.N.-O. **Née en dehors du Canada** Pays – *Précisez* 13

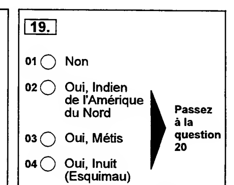
- Citoyenneté

14. ▪ De quel pays cette personne est-elle un citoyen? *Indiquez plus d'une citoyenneté, s'il y a lieu.*	14 ◯ Du Canada, par naissance 15 ◯ Du Canada, par naturalisation Autre pays – *Précisez* 16

- Origine ethnique

17. ■ À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) **les ancêtres** de cette personne appartenaient-ils? *Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien, Somalien, etc.*	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent* 21 ☐ 22 ☐ 23 ☐ 24 ☐

- Autodéclaration de l'ascendance autochtone

18. ■ Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)? *Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.*	

- Groupe de population

19. ■ Cette personne est-elle un : *Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.* ***Nota :*** *Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.*	**05** ◯ Blanc **06** ◯ Chinois **07** ◯ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)* **08** ◯ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)* **09** ◯ Arabe/Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)* **10** ◯ Philippin **11** ◯ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)* **12** ◯ Latino-Américain **13** ◯ Japonais **14** ◯ Coréen Autre – *Précisez* **15** ☐

- Indien inscrit

21. ■ Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?	**19** ◯ Non **20** ◯ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

Annexe B – Liste des réserves classées par PCÉSD

nº de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
24006069	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS D'AKWESASNE (BANDE INDIENNE DES)
24006070	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS D'AKWESASNE (BANDE INDIENNE DES)
24006071	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS D'AKWESASNE (BANDE INDIENNE DES)
35025018	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS OF AKWESASNE (BANDE)
35025019	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS OF AKWESASNE (BANDE)
35025020	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS OF AKWESASNE (BANDE)
35025021	Akwesasne (partie)	535	MOHAWKS OF AKWESASNE (BANDE)
61002207	Arctic Red River	447	GWICHA GWICH' IN (BANDE)
35011327	Aroland	723	AROLAND (BANDE)
xxxxxxxx	AROLAND 83	844	WHITESAND (BANDE)
47006024	Assiniboine 76	393	CARRY THE KETTLE (BANDE)
47006026	Assiniboine 76	393	CARRY THE KETTLE (BANDE)
59010264	Bummers Flat 6	568	ST. MARY'S (CB) (BANDE)
35007361	Cape Croker 27	735	CHIPPEWAS OF NAWASH (BANDE)
35007374	Cape Croker 27	735	CHIPPEWAS OF NAWASH (BANDE)
35007375	Cape Croker 27	735	CHIPPEWAS OF NAWASH (BANDE)
35007376	Cape Croker 27	735	CHIPPEWAS OF NAWASH (BANDE)
35007392	Cape Croker 27	735	CHIPPEWAS OF NAWASH (BANDE)
59010262	Cassimayooks 5	568	ST. MARY'S (CB) (BANDE)
35086208	Chapleau 74A	732	CHAPLEAU OJIBWAY (BANDE)
35039019	Chippewas of the Thames First Nation 42	738	CHIPPEWAS OF THE THAMES FIRST NATION (BANDE)
35039018	Chippewas of the Thames First Nation 42	738	CHIPPEWAS OF THE THAMES FIRST NATION (BANDE)
35039022	Chippewas of the Thames First Nation 42	738	CHIPPEWAS OF THE THAMES FIRST NATION (BANDE)

nº de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
59006366	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013023	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013019	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013021	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013024	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013025	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013022	Cowichan 1	472	COWICHAN (BANDE)
59013020	Cowichan 9	472	COWICHAN (BANDE)
59013122	Cowichan Lake	473	COWICHAN LAKE (BANDE)
46006073	Fort Alexander 3	752	FORT ALEXANDER (BANDE)
46006074	Fort Alexander 3	752	FORT ALEXANDER (BANDE)
48001416	Fox Lake 162	283	LITTLE RED RIVER CREE NATION (BANDE)
35097368	Georgina Island 33	733	CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND (BANDE)
35097369	Georgina Island 33	733	CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND (BANDE)
35097367	Georgina Island 33	733	CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND (BANDE)
35011263	Ginoogaming First Nation 77	756	GINOOGAMING FIRST NATION (BANDE)
59010263	Isidore's Ranch 4	568	ST. MARY'S (CB) (BANDE)
48020663	John d'Or Prairie 215	283	LITTLE RED RIVER CREE NATION (BANDE)
48002019	Kehiwin 123	284	LONG LAKE CREE NATION (BANDE)
35039266	Kettle Point 44	734	CHIPPEWAS OF KETTLE AND STONEY POINT (BANDE)
59006364	Kil-pah-las 3	472	COWICHAN (BANDE)
59010352	Kootenay 1	568	ST. MARY'S (CB) (BANDE)
24042062	La Romaine 2	661	MONTAGNAIS DE LA ROMAINE (BANDE INDIENNE DES)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
35035214	Lake Of The Woods 37	794	NORTHWEST ANGLE NO. 37 (BANDE)
24017159	Les Escoumins	660	MONTAGNAIS ESSIPIT (BANDE INDIENNE DES)
47004281	Little Red River 106C	279	LAC LA RONGE (BANDE)
47004283	Little Red River 106D	279	LAC LA RONGE (BANDE)
35011267	Long Lake 58	778	LONG LAKE NO. 58 FIRST NATION (BANDE)
24042115	Maliotenam 27A	658	INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (BANDE INDIENNE)
24058054	Mashteuiatsh	665	MONTAGNAIS DU LAC ST-JEAN
24058053	Mashteuiatsh	665	BANDE INDIENNE DES MONTAGNAIS DU LAC ST-JEAN (BANDE INDIENNE DES)
24042330	Matimekosh	664	MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE (BANDE INDIENNE DES)
24042331	Matimekosh	664	MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE (BANDE INDIENNE DES)
35001210	Mississagi River 8	785	MISSISSAUGA (BANDE)
35001209	Mississagi River 8	785	MISSISSAUGA (BANDE)
35001208	Mississagi River 8	785	MISSISSAUGA (BANDE)
24042064	Natashquan 1	662	MONTAGNAIS DE NATASHQUAN (BANDE INDIENNE DES)
46002131	Nelson House 170	306	NELSON HOUSE (BANDE)
46002129	Nelson House 170A	306	NELSON HOUSE (BANDE)
46002128	Nelson House 170B	306	NELSON HOUSE (BANDE)
46002130	Nelson House 170C	306	NELSON HOUSE (BANDE)
35027320	New Credit (partie) 40A	787	MISSISSAUGAS OF THE CREDIT (BANDE)
35027314	New Credit (partie) 40A	787	MISSISSAUGAS OF THE CREDIT (BANDE)
35035216	Northwest Angle 33B	793	NORTHWEST ANGLE NO. 33 (BANDE)
46002172	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002171	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002169	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
46002173	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002163	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002164	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002167	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002170	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002166	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002168	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
46002165	Norway House 17	313	NORWAY HOUSE (BANDE)
24042057	Pakuashipi	663	MONTAGNAIS PAKUA SHIPI (BANDE INDIENNE DES)
35080015	Rama 32	736	CHIPPEWAS OF RAMA FIRST NATION (BANDE)
35080013	Rama 32	736	CHIPPEWAS OF RAMA FIRST NATION (BANDE)
35080014	Rama 32	736	CHIPPEWAS OF RAMA FIRST NATION (BANDE)
35080012	Rama 32	736	CHIPPEWAS OF RAMA FIRST NATION (BANDE)
48002114	Saddle Lake 125	331	SADDLE LAKE (BANDE)
48002115	Saddle Lake 125	331	SADDLE LAKE (BANDE)
48002116	Saddle Lake 125	331	SADDLE LAKE (BANDE)
48002117	Saddle Lake 125	331	SADDLE LAKE (BANDE)
13003217	Saint Mary's 24	615	SAINT MARY'S (NB) (BANDE)
35072016	Sarnia 45	737	CHIPPEWAS OF SARNIA (BANDE)
35007223	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007231	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007230	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007229	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007220	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
35007224	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007221	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
35007222	Saugeen 29	817	SAUGEEN (BANDE)
47013219	Saulteaux 159	819	SAULTEAUX (SK) (BANDE)
47013232	Saulteaux 159A	819	SAULTEAUX (SK) (BANDE)
35035322	Savant Lake	797	OJIBWAY NATION OF SAUGEEN (BANDE)
35016328	Scugog 34	786	MISSISSAUGA'S OF SCUGOG ISLAND FIRST NATION (BANDE)
47002459	Shoal Lake 28A	338	SHOAL LAKE OF THE CREE NATION (BANDE)
35035218	Shoal Lake 34B 2	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
35035220	Shoal Lake (partie) 39A	763	ISKATEWIZAAGEGAN #39 INDEPENDENT FIRST NATION (BANDE)
35035219	Shoal Lake (partie) 40	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
46006020	Shoal Lake (partie) 40	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
46006021	Shoal Lake (partie) 40	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
35035217	Shoal Lake (partie) 40	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
46006022	Shoal Lake (partie) 40	825	SHOAL LAKE NO. 40 (BANDE)
35027316	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027321	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027328	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027325	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027323	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027324	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
35027326	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027311	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027312	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027322	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027319	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027337	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027336	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027331	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027333	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027334	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027335	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027340	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027329	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027315	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027338	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027327	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027342	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
35027343	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027332	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027339	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027330	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
35027341	Six Nations (partie) 40	537	SIX NATIONS OF THE GRAND RIVER (BANDE)
47004182	Sturgeon Lake 101	342	STURGEON LAKE (SK) (BANDE)
48020017	Sturgeon Lake 154	341	STURGEON LAKE (Alb) (BANDE)
47004373	Sturgeon Weir 184F	799	OJIBWAYS OF SUCKER CREEK (BANDE)
35001016	Sucker Creek 23	799	OJIBWAYS OF SUCKER CREEK (BANDE)
35001032	Sucker Creek 23	799	OJIBWAYS OF SUCKER CREEK (BANDE)
47004419	Sucker River 156C	279	LAC LA RONGE (BANDE)
46003420	Waterhen 45	838	WATERHEN (Man) (BANDE)
47013378	Waterhen 130	356	WATERHEN LAKE (SK) (BANDE)
47013376	Waterhen 130	356	WATERHEN LAKE (SK) (BANDE)
47013377	Waterhen 130	356	WATERHEN LAKE (SK) (BANDE)
47013379	Waterhen 130	356	WATERHEN LAKE (SK) (BANDE)
47013380	Waterhen 130	356	WATERHEN LAKE (SK) (BANDE)
48002159	White Fish Lake 128	331	SADDLE LAKE (BANDE)
35035132	Whitefish Bay 32A	841	WHITEFISH BAY (BANDE)
35035129	Whitefish Bay 32A	841	WHITEFISH BAY (BANDE)
35035128	Whitefish Bay 33A	793	NORTHWEST ANGLE NO. 33 (BANDE)
35035131	Whitefish Bay 34A	794	NORTHWEST ANGLE NO. 37 (BANDE)
35052063	Whitefish Lake 6	842	WHITEFISH LAKE (ON) (BANDE)

n° de PCÉSD	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Code	Nom officiel de la bande
59021408	Whitefish Lake 6	842	WHITEFISH LAKE (ON) (BANDE)
35001062	Whitefish River (partie) 4	843	WHITEFISH RIVER (BANDE)
35001031	Whitefish River (partie) 4	843	WHITEFISH RIVER (BANDE)
35001008	Whitefish River (partie) 4	843	WHITEFISH RIVER (BANDE)

